REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

-=----

COMMUNE DE BAZOGES-EN-PAREDS

-=-=-=-

A2024-03-04-VOIRIE

LE MAIRE DE BAZOGES-EN-PAREDS;

- VU la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales;
- **VU** le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28 ;
- VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;
- **VU** l'arrêté interministériel modifié du 24 novembre 1967, portant instruction générale sur la signalisation routière,
- **VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;
- VU la demande formulée par ECOFRANCE ENEDIS le 13/03/2024 ;
- Considérant qu'en raison du déroulement de dépose de profilés sur poteaux électriques existant pour le déploiement de la fibre optique aérienne, à la Fambretière effectués par ECOFRANCE-ENEDIS, <u>la circulation sera alternée manuellement</u>. Il y a également un empiètement sur la chaussée.
- **Considérant** que les véhicules à qui s'applique cette interdiction peuvent emprunter les itinéraires de déviation définis au présent arrêté ;

ARRETE

- ARTICLE 1: Du 02/04/2024 au 19/05/2024 inclus, date prévisionnelle de fin de dépose de profilés sur poteaux électriques existant pour le déploiement de la fibre optique aérienne à la Fambretière, la circulation sera alternée manuellement. Il y a également un empiètement sur la chaussée.
- ARTICLE 2 : Nonobstant les dates fixées à l'article 1er, ces dispositions d'exploitation de la circulation cesseront à la fin effective des travaux, concrétisée par la levée de la signalisation.
- ARTICLE 3 : La signalisation de restriction et de déviation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de ECOFRANCE – ENEDIS.

- ARTICLE 4: Les dispositions d'exploitation de la circulation prévues seront levées chaque soir à 18 h 30 et remises en place chaque matin à 7 h 30; la circulation sera rétablie normalement la nuit, les dimanches et jours fériés.
- <u>ARTICLE 5</u> : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.
- ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité du chantier ainsi que dans la commune de Bazoges-en-Pareds.
- ARTICLE 7 : Le secrétaire général de la commune de Bazoges-en-Pareds ; le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la VENDEE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

A Bazoges-en-Pareds le 13/03/2024

Le Maire Philippe RICHIEF

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de NANTES 6, allée de l'Ile-Gloriette - BP 24111 44041 Nantes Cedex, dans les deux mois à compter de sa notification. Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la mairie de la commune de Bazoges en Pareds.



Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7 Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1



Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise			
Nom : Prénom :			
énomination : Représenté par : BORDIN Morgane			
Adresse Numéro :918 Extension :			
Code postal புப்பட்டுப்பட்டுப்பட்டு DAMAZAN Pays : FRANCE			
Téléphone _ 0, 7, 5, 2, 0, 6, 4, 9, 6, 1. Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :			
Courriel: ecofrance-profiles85 @ outlook.com			
Si le bénéficiaire est différent du demandeur			
Nom : Prénom :			
Adresse Numéro :21 Extension : Nom de la voie :Rue de la chaussée			
Code postal 4 4 0 0 Localité : REZÉ Pays : FRANCE			
Téléphone 0, 2, 4, 0, 4, 1, 0, 2, 5, 0. Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :			
Courriel: Drpdl-fopa @ enedis.fr			
Localisation du site concerné par la demande			
Voie concernée : Autoroute n°			
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application :			
Code postalLocalité : 85390 BAZOGES-EN-PAREDS			
Nature et date des travaux			
Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :			
Description des travaux :DÉPOSE DE PROFILÉS SUR POTEAUX ELECTRIQUES EXISTANT POUR LE DEPLOIMENT DE LA FIBRE OPTIQUE AERIENNE			
Date prévue de début des travaux : Durée des travaux (en jours calendaires) :45			
Réglementation souhaitée			
Durée de la réglementation (en jours calendaires) :45 Date de début de réglementation 02/04/2024 Restriction sur section courante Restriction sur bretelles			
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants			
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation			
Basculement de circulation sur chaussée opposée Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement			
Restriction de chaussée :			
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue LL Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s) LL			

Interdiction de : Circuler Véhicules légers poids lourds	Stationner véhicules légers poids lourds	Dépasser véhicules légers poids lourds	
Vitesse limitée à : ـــــــ km/h Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :			
Autres prescriptions :			
La pose, le maintien ou le retrait de la sig	gnalisation spécifique au chantier sor	nt effectués par :	
Dénomination :	Prénom :	BORDIN Morgane e de la confluence	
Code postal 141711600Localité: DAMAZAN Pays: FRANCE Téléphone 07 5 2 0 6 4 9 6 1 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger: ——— Courriel: ecofrance-profiles85 @ outlook.com			
Pièces jointes à la demande			
Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant : Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers Plan de situation 1/10 ou 1/20 000ème Plan des travaux 1/200 ou 1/500ème Schéma de signalisation Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000ème			
J'atteste de l'exactitude des informations fou Fait à : Le : 1 2 0 2 2 2 2 0 2 1 Nom :BORDIN	4. DAMAZAN	s : secrétaire administrative	

